



VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon

**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 3

Date de convocation

09/11/2022

Date d'affichage

22/11/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 novembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUINZE NOVEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Sandra BOUHESANE, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS, Florian CORDIER.

Procurations données (5) :

Marie-Christine DURAI donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE
Charline BARDEY donne pouvoir à Christelle LAMBERT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Christian LANIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Francine COUDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° 116/2022

Objet : Avenant N°1 relatif aux travaux de canalisations lot2 - avenue de Verdun

La ville a signé en date du 25/04/2022 un marché relatif aux travaux de renouvellement et création de canalisations eau potable et assainissement – lot 2 Rue de Verdun, avec le groupement SOGEA FRANCHE COMTE / CLIMENT TP.

Le présent avenant n°1 a pour objet la mise à jour du bordereau des prix unitaires par l'introduction de prix nouveaux suite à des adaptations de chantier.

➤ Les articles ajoutés au bordereau de prix unitaire sont les suivants :

N°	Intitulé	Montant € HT
36	TERRASSEMENT TECHNIQUE DOUCE AUTOUR DE L'OVOÏDE Ce prix rémunère, au forfait, le terrassement en technique douce autour du réseau ovoïde existant. Il comprend l'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire aux terrassements manuels ou à l'aspiratrice, l'évacuation des déblais et toutes sujétions de fourniture et de main d'œuvre. Le forfait (prix en lettres) : neuf cent cinquante euros	950.00
37	PERCEMENT MANUEL DE L'OVOÏDE Ce prix rémunère, à l'unité, l'exécution du perçement du réseau ovoïde existant pour le passage d'une canalisation de diamètre nominal 200 mm. Il comprend notamment le perçement des parois par démontage soigné et manuel des pierres maçonnées, leur stockage à proximité du chantier et l'évacuation à la décharge des produits excédentaires. L'unité (prix en lettres) : trois cents cinquante euros	350.00
38	FOURNITURE ET POSE D'UNE BUSE ACIER DN 200 Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et la pose d'une canalisation en acier de diamètre nominal 200 mm au travers du réseau ovoïde existant. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre de la canalisation acier, les coupes de tuyaux, l'épuisement et le pompage éventuels, le calage et l'enrobage, la fourniture à pied d'œuvre et la pose du grillage avertisseur détectable de couleur bleu et toutes sujétions de fourniture et de main d'œuvre. L'unité (prix en lettres) : deux cents quatre-vingt-dix euros	290.00
39	HABILLAGE EN PIERRES MACONNEES AUTOUR DU BUSAGE DE L'OVOÏDE Ce prix rémunère, à l'unité, l'habillage en pierres maçonnées autour du busage de l'ovoïde. Il comprend le façonnage du masque autour de la canalisation acier par la maçonnerie des pierres stockées lors du démontage à l'aide de mortier. L'unité (prix en lettres) : quatre cent cinquante euros	450.00
40	GRAVE CIMENT Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de grave ciment 0/20 pour structure sur une épaisseur de 40 cm et comprend notamment, la préparation éventuelle de la couche de forme avant application, la fourniture des granulats et des produits entrant dans la composition, la fabrication, le transport et le déchargement à pied d'œuvre ainsi que toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre, y compris le réglage. La tonne (prix en lettres) : cent trente-trois euros	133.00
41	RABOTAGE 8 CM Ce prix rémunère, au mètre carré, le rabotage de la chaussée sur une épaisseur maximale de 8 cm. Il comprend l'amenée et le repli du matériel, le rabotage mécanique de la chaussée y compris le dégagement de tous les ouvrages (regards, bouches à clefs...), le balayage, le chargement des produits sur camion, leur évacuation dans un site agréé, le repliement du matériel et toutes sujétions Le mètre carré (prix en lettres) : neuf euros	9.00
42	BICOUCHE PROVISOIRE Ce prix rémunère, au mètre carré, l'exécution d'un enduit bicouche à l'émulsion provisoire sur la route départementale (afin de protéger la grave ciment pendant la période de réouverture du chantier à la circulation) à l'émulsion de bitume 65 %, 1 ^{ère} couche 2,5 kg/m ² d'émulsion, 10 l/m ² de granulats calcaires 6/10 lavés, 2 ^{ème} couche 1,5 kg/m ² d'émulsion, 6 l/m ² de granulats calcaires 4/6 lavés, y compris la fourniture, le transport, la mise en œuvre de tous les constituants ainsi que le cylindrage, le balayage et toutes sujétions. Le mètre carré (prix en lettres) : neuf euros et cinquante centimes	9.50

Le montant du marché initial est de 112 193. 75 € HT.

L'incidence financière sur le marché est une augmentation de 4.95 % soit une plus-value de 5 553.61 € HT (nouveau montant du marché 117 747.36 € HT).

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable de la commission MAPA du 8 novembre 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

